

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CL1005

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 27 BIS

À l'alinéa 5, substituer aux mots : « les préfets de région », les mots : « le représentant de l'État dans la région ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.